Note explicative – Programme enseignement de spécialité : sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS)- Série ST2S

L'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS) de la série ST2S est un enseignement technologique, enseignement de spécialité de la série dispensé en première et en terminale.

Le projet de programme de cet enseignement a donc été pensé sur l'ensemble du cycle terminal dans une approche systémique, facilitant l'approche spiralaire, c'est-à-dire basée sur une complexification progressive, par les enseignants.

Les élèves s'engageant dans la série « Sciences et technologies de la santé et du social » ont majoritairement un projet de poursuite d'études supérieures dans les formations sanitaires et sociales, pour exercer un métier dans les secteurs paramédical, médico-social et social. La connaissance de l'éventail des poursuites d'études des élèves de cette série est un élément structurant des compétences transversales et spécifiques que l'enseignement vise à développer. Le projet de programme prend en compte les attendus des formations de l'enseignement supérieur du domaine sanitaire et social (IUT, IFSI, EFTS, licence, BTS,...). L'enseignement vise donc à construire les compétences et repères culturels nécessaires à une poursuite d'étude dans les champs sanitaire et social.

L'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales se construit autour d'une approche systémique afin de permettre aux élèves en cycle terminal d'analyser, dans leur complexité, des situations d'actualité sanitaire ou sociale et d'en comprendre les enjeux.

Il permet:

- d'identifier et d'analyser les besoins de santé et les besoins sociaux des individus et des groupes sociaux ainsi que leurs déterminants.
- d'analyser les réponses apportées par les politiques, les dispositifs et les institutions sanitaires et sociales.

L'orientation générale du projet de programme conserve le même esprit. La nouvelle écriture permet de faire apparaître clairement les notions en lien avec les contenus et capacités exigibles en fin de formation.

Les programmes des classes de première et de terminale s'organisent en deux pôles :

- le « pôle thématique » qui forme à la compréhension des questions de santé et sociales et à leur prise en charge dans une société.
 - Il s'organise, pour le programme de première, autour des modules :
 - o « santé, bien être et cohésion sociale » ;

- « protection sociale »;
- o « modes d'intervention en santé et action sociale ».

Ils seront prolongés en classe de terminale par le module portant sur les politiques et dispositifs de sante publique et d'action sociale.

- le « pôle méthodologique » qui permet aux élèves d'appréhender des méthodologies liées à la production de la connaissance en santé et sociale et à la mise en œuvre de projet d'action.
 Pour le programme de première, un unique module portant sur « comment les études contribuent-elles à la connaissance d'une population en termes de santé et social » aborde :
 - o la recherche documentaire dans le domaine de la santé et du social ;
 - o l'étude au service de l'action ;

Ce module est prolongé en classe de terminale par un autre module portant sur la démarche de projet dans le domaine sanitaire et social.

L'agencement en modules du programme, l'adaptation de sa structure ainsi qu'un rééquilibrage entre première et terminale facilitent sa vision systémique sur le cycle. Les notions sont placées de façon non exhaustive mais en lien avec les contenus et les capacités exigibles, facilitant leur construction et l'évaluation certificative. Ces notions sont ainsi plus clairement apparentes et facilitent la lisibilité du programme par les élèves et les familles, les enseignants.

La place du numérique est réaffirmée.

L'enseignement autorise des liens avec les disciplines d'histoire-géographie, de biologie et physiologie humaines, de mathématiques et de langue vivante étrangère entre autres. Dans le cadre de l'ETLV, une approche de certains points du programme, laissés au choix de l'enseignant, permet une ouverture des questions de santé et sociales aux niveaux européen et international.